

CONCESSION DE 30 ANS FAIT A LA SDE PAR L'ANCIEN RÉGIME

L'étude réalisée par la Sénégalaise des eaux (SDE) en vue de la concession qui devrait lui revenir pour une durée de 30 ans, a révélé que le prix de l'eau, stable depuis 2003, pourrait connaître une hausse de 31%.

Vers une augmentation de 31% du prix de l'eau ?

■ BACHIR FOFANA

Dans son édition N°8 du jeudi 16 juin 2011, *EnQuête* révélait en exclusivité la signature d'un protocole "accord signé entre l'État et la Sénégalaise des eaux (SDE), respectivement représenté par Oumar Sarr (alors ministre d'État, ministre de l'Hydraulique) et Mamadou Dia (Directeur général de la société). Protocole ayant "pour objet de définir les principes sur la base desquels (l'État et la SDE) entendent finaliser (entre eux) un contrat de concession de l'évacuation des eaux usées et des eaux de pluie, la production et la distribution de l'eau potable d'une durée de 30 ans dans la ville de Dakar et les villes intérieures". La SDE devait, avant fin décembre 2011, présenter au gouvernement "un projet de concession incluant le plan d'affaire, les tarifs et un projet de contrat" qui devait avoir comme fondement "des tarifs socialement acceptables, supportables par les populations tout en préservant l'équilibre financier du secteur". Cette concession devrait également consacrer la disparition de l'Office national de l'assainissement du Sénégal (ONAS) et la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES).

Le processus a suivi son cours et *EnQuête* a appris que la SDE a déposé ses conclusions de l'étude auprès des autorités actuelles. Ces conclusions prévoient une augmentation de 31% du prix de l'eau si l'option de la "concession totale" est prise. La concession totale consistant à laisser à la SDE le financement des investissements à venir. Tout le contraire du contrat actuel dit d'affermage qui laisse à la SONES la gestion du patrimoine et la maîtrise d'ouvrage de travaux neufs et de renouvellement, et à la SDE la charge de l'exploitation.

"Tarifs socialement inacceptables"

Interpellé, Amadou Kanouté, Directeur exécutif de CICODEV, une association consumériste, affirme que ces conclusions corroborent les craintes qu'il nourrissait. Pour lui, si la concession totale venait à être appliquée, "c'est le renchérissement du coût de l'eau et donc des tarifs socialement inacceptables pour les consommateurs défavorisés". Alors que l'une des missions du protocole d'accord était justement de faire en sorte d'avoir "des tarifs socialement

acceptables". À en croire M. Kanouté, citant une étude de l'Agence française de développement, "l'expérience d'autres pays montre que la concession n'était pas une option idéale". Néanmoins, il assure que les enjeux identifiés par l'étude demeurent constants. À savoir que "la satisfaction de la demande en eau de Dakar et la Petite Côte au-delà de 2013 requiert des investissements substantiels ; les tarifs doivent demeurer à un niveau supportable pour les consommateurs et la ressource "eau", notamment celle tirée du Lac de Guiers, se raréfie". D'où l'urgence pour l'État de lancer "un processus avec les autres parties prenantes dont les consommateurs pour identifier des mécanismes de financement à même de faire face à ces enjeux". Il suggère également la mise en place d'un "cadre de régulation de l'eau et de l'assainissement inclusif et consensuel qui commence à réfléchir aux solutions les plus adaptées" afin d'aboutir à des solutions pérennes et durables. ■

OUMAR GUYÈ, MINISTRE DE L'HYDRAULIQUE

"Il n'a jamais été question d'une augmentation du prix de l'eau"

"Jamais !" Voilà comment s'est exclamé Oumar Guèye, le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement quand *EnQuête* l'a joint pour recueillir son avis sur l'éventuelle augmentation du prix de l'eau qui découlerait d'une option de concession totale. "En ce qui nous concerne, il n'a jamais été question d'une augmentation du prix de l'eau qui est fixe depuis 2003", fait savoir M. Guèye qui ajoute : "Il y a un changement de gouvernement, il y a un certain nombre de mesures prises par l'ancien gouvernement qui sont en train remises en cause par ce nouveau gouvernement. Le gouvernement de Macky Sall ne va jamais prendre des décisions qui vont à l'encontre des intérêts des Sénégalais,

encore moins toucher leur pouvoir d'achat".

Sur le protocole d'accord entre l'État et la SDE, Oumar Guèye affirme ne l'avoir pas vu et se cramponne au fait que l'entité chargée de l'exploitation de l'eau a un contrat qui court jusqu'au 31 décembre 2012. "Ce qui est clair, c'est qu'au niveau de la SDE, le contrat d'affermage se termine le 31 décembre 2012. Et actuellement le processus est à l'étude. Et il est clair que bien avant le terme de ce contrat, des dispositions seront prises pour que le service de l'eau ne connaisse pas de perturbation. Maintenant sous quelles formes, nous le saurons très bientôt, nous sommes en train d'y travailler. Des décisions seront prises dans ce sens les jours à venir. Mais cela ne veut pas dire une concession sur 30 ans. En tout cas, tout ce qui sera fait et pris par le gouvernement sera fait suivant la loi, les règles de l'art et en veillant à l'intérêt de notre pays et des usagers de l'eau". ■

B. FOFANA